

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-19 bis SEANCE DU 09 juin 2023**

Date de la Convocation

6 juin 2023

Date de l’Affichage

6 juin 2023

L’an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Représentés : 4
Absents : 4

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, Jean-Paul ANGLADE **Adjoints**,
Mme Florence DECHELLE, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Fabienne COLIN-FAURE, Mme Marie CORNET-VERNET, **Conseillers Municipaux**.

Objet de la délibération

Autorisation à donner au maire pour solliciter le fonds de concours auprès de la communauté d’agglomération Melun-Val-de-Seine

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT
M Grégory THIBAUD représenté par Pierre de MONTALEMBERT
M Daniel MATHE représenté par Jean-Paul ANGLADE
Mme Pascale BACQUET représentée par Mme Florence DECHELLE

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2021.7.20.171 du 15 décembre 2021 de la CAMVS approuvant le pacte financier et fiscal,

Vu la délibération n) 2022.3.28.54 du 05/04/2022 portant règlement d’attribution des fonds de concours 2020-2026,

Le Conseil Municipal :

Décide d’autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours d’un montant de 50 000 € à la CAMVS pour le projet de désimperméabilisation et de renaturation de la cour de l’Ecole. Le montant total estimé du projet est de 260 004 € TTC (216 670 € HT).

Le taux de subvention maximum est fixé à 50% de la part restant due par la commune (HT) après déduction des subventions, la commune devant au minimum apporter 20 % du coût total de l’opération.

Plan de financement :

-Coût opération :	216 670 € (HT)
-Financement	
DETR 2023 :	99 885 €
Fonds de concours :	50 000 €
-Reste à charge Commune :	66 785 €

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré,

A Boissettes le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,
Florence DECHELLE

Le Maire,
Thierry SEGURA

